



CPE =

**permis de licencier  
sans motif.**

**Il ne passera pas !**

La journée du 7 février a construit dans la rue une première coordination de lutte entre les jeunes et les salariés. Et dans la nuit du 8 février, quelques dizaines de députés UMP ont voté le CPE. Villepin ironise sur les chiffres des manifestants. Mais il ne comprend pas qu'un mouvement populaire, unissant les classes d'âge, et toutes les formes de précarité, est en train de se construire contre son projet de destruction, pierre par pierre, du droit du travail. Le contrat Villepin est minoritaire dans tous les sondages d'opinion.

Le mouvement anti-précarité commencé le 7 février va s'amplifier ! Le CPE n'instaure pas un vrai contrat de travail, mais un « **permis de licencier** » pendant deux ans. Le représentant du Medef de Paris le disait sans retenue à France-Info le 7 février : « Nous ne voulons pas embaucher de jeunes en CDI, car on ne peut pas les licencier ». Avec le CPE, c'est permis ! Or licencier sans motif est contraire aux conventions internationales du travail. Villepin nous rapproche des pays sans protection sociale ! C'est inacceptable !

#### **CPE ET CNE NE S'ATTAQUENT PAS AU CHOMAGE !**

Le CPE copie le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) dans les entreprises de moins de 20 salariés. CPE et CNE ne sont pas une solution au chômage. Ce sont des instruments pour que la peur du chômage se fasse sentir à tout moment. Ils exercent une menace constante pour que les jeunes ou les salariés embauchés ne défendent pas leurs droits, n'aillent pas voir les syndicats, acceptent les heures supplémentaires non payées, et les surcharges de travail.

Déjà, des exemples sont connus de salariés embauchés en CNE et licenciés pour un oui ou pour un non. Dans un magasin, un salarié en CNE qui faisait ses courses hors de ses heures de travail a été viré, parce qu'il était mal habillé !

25% des jeunes sortis du système scolaire sont au chômage. Et les deux tiers des étudiants sont obligés de se salarier pour payer leurs études. En vérité, l'avenir est bouché. Les patrons utilisent les jeunes, comme par exemple les stagiaires payés sous le SMIC, pour contraindre le monde du travail à accepter la précarité

générale. Il faut des années à un jeune pour décrocher un vrai contrat CDI ! Si on laisse faire, il n'y aura plus de CDI.

#### **CE GOUVERNEMENT DETRUIT L'AVENIR**

La génération des 18-25 ans sait qu'elle vivra moins bien que ses parents. En effet, des réformes comme la loi Fillon sur les lycées, abaissent le niveau des études. Et ce gouvernement relance l'apprentissage dès 14 ans. Dans la même loi, il **rétablit le travail de nuit**, comme au 19<sup>ème</sup> siècle, **pour les adolescents** de 15 ans !

Et pour ceux qui se révoltent, comme les jeunes des quartiers populaires, où le taux de chômage atteint 30 ou 40%, c'est la répression policière, ou l'expulsion s'ils ont la malchance d'être étrangers.

Madame Parisot, du Medef, en demande encore plus : suppression de la durée légale du travail, annualisation du SMIC, extension du CNE-CPE à toutes les entreprises et tous les âges. Pourquoi se gêner quand on a un gouvernement à sa botte !

#### **RESISTANCE ET MOUVEMENT D'ENSEMBLE !**

Jeunes et salariés, chômeurs, temps partiels, il est temps d'agir tous ensemble ! Syndicats d'étudiants et de lycéens, syndicats de salariés, associations de chômeurs, de précaires, de jeunes stagiaires, partis politiques, mettons toutes nos forces pour un front unitaire de résistance. Construisons des collectifs unitaires dans toutes les villes ! Mettons en place des coordinations inter-jeunes en lien avec les salariés.

Après le 7 février, pourquoi pas une vraie grève générale interprofessionnelle ? Villepin doit reculer, comme Balladur avec le SMIC-jeunes de 1994.

**Ce gouvernement a été plusieurs fois battu dans les urnes. Combattons-le dans la rue et par la grève ! Sans attendre 2007.**

Le 9 février 2007

---

#### **Je souhaite prendre contact avec la LCR**

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

Téléphone : ..... Email : .....